Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/09/2018	03/09/2018	2 018,0196

1. Intitulé du projet

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité de la Porte des Flandres
à Auchy les Mines

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : SCI AUCHY AUTO

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : CATTEAU PATRICK

RCS / SIRET : 3 9 9 8 4 4 9 2 7 0 0 0 1 8

Forme juridique : SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
40	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Création de 94 places de stationnement en complément de 30 places existantes

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction de 3 cellules commerciales en complément de la cellule DISTRICENTER existante dans la zones d'activité de AUCHY LES MINES

Le projet de construction des cellules est accompagné de l'aménagement de zones de stationnement avec infiltration naturelle, de zones piéton, de zones de livraisons et d'espaces verts avec gestion des eaux pluviales (infiltration)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour but de renforcer le maillage d'activités de la zone commerciale.

Ajout de 3 cellules d'activités complémentaires (selon autorisation CNAC) de celles existantes dans la zone. cela permettra de renforcer l'attractivité du secteur.

La construction des stationnements répond aux besoins en terme d'accueil du futur public. Les stationnements sont accompagnés de circulations piétonnes protégées et d'espaces verts qualitatifs.

Le projet prévoit également le désenclavement de cette partie de la zone en supprimant l'impasse existante par la création d'un circuit et d'un nouvel accès au nord de la zone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux la cellule existante DISTRICENTER restera fonctionnelle, des mserues provisoires seront prévues pour assurer la sécurité du public.

Le phasage des travaux sera défini ultérieurement (en phase de consultation).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble d'activités sera constitué de :
- 1 cellule existante (DISTRICENTER)
- 3 cellules dont les exploitants définitifs ne sont pas encore désignés à ce jour.

Les aires de ventes sont :
- cellule n°1 1600m^2
- cellule n°2 600m^2
- cellule n°3 515m^2

Le parking créé en complément du parking du DISTRICENTER est une aire paysagée qui sera utilisée par les clients des cellules commerciales.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un permis de construire en cours d'instruction au titre des dispositions en vigueur du code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces zone d'activités	cf ANNEXE 14
Surface terrains concernés par le projet	14192m²
Surface plancher projet	3075m²
Surface plancher totale (existante + projet)	4537m²
Nombre de places de stationnement projet	94 places
Nombre de place total (existant + projet)	124 places
Surfaces affectées au stationnement (Loi ALUR)	3114,5m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Le marais Est
62138 AUCHY LES MINES

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 0 2 ° 4 7 ' 4 4 " E **Lat.** 5 0 ° 3 1 ' 0 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF de type 1 les plus proches sont : Marais de Vermelles situé à 4.1km environ à l'ouest sud ouest Marais de Beuvry à environ 4.0km environ à l'ouest
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune d'AUCHY LES MINES ne fait pas partie de la liste des communes concernées par l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transports routiers et ferroviaires de département du Nord
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN inondation de AUCHY LES MINES prescrit le 30/10/2001 aléa 1 inondation par ruissellement et coulée de boue aléa 2 inondation par remontées de nappes naturelles pas de zone PPRT ou PPRM cf fiche d'information jointe
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	ancienne fosse 6 de LENS à HAISNES à environ 1km au sud du projet
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	à environ 30km à l'ouest du site les "cinq tailles" n°FR3112002 commune de Thumeries
D'un site classé ?	☐	☒	62-SC 38 Terrils du bassin minier Nord-Pas de Calais

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les bâtiments seront alimentés en eau potable à partir du réseau public Compte tenu des activités envisagées au sein des futurs bâtiment (commerce), les besoins en eaux seront limités à un usage de type domestique
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	La mise en place de piézomètres permettra de suivre le niveau des eaux souterraines (6 ou 12 mois)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les excédents de matériaux proviendront des terrassements nécessaires à la réalisation des bâtiments et des parkings. Les matériaux extraits, terre végétale en particulier, seront stockés de manière à être réutilisés sur le chantier ou évacués par des organismes agréés. Les matériaux issus des démolitions éventuelles (pas de démolition de bâtiment ou fondation connue dans le cadre du projet) seront exportés vers des filières adaptées et agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet nécessité l'apport de matériaux de construction, en partie issus du sol ou du sous-sol (matériaux de type sable etc...)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet est localisé en zone d'activité, sur un terrain en friche. Le projet prévoit un volet paysager important et susceptible d'améliorer la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain concerné n'est porteur d'aucune qualification agricole, forestière ou maritime remarquable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	aléa faible de retrait gonflement des argiles aléa important de remontée des nappes ou de ruissellement et coulée de boue (PPRM prescrite le 30/10/2001) cf fiche d'information jointe zone de sismicité 2 (faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Le projet vient améliorer la fluidité de la circulation à l'intérieur de la zone d'activités. Il supprime la situation en impasse des commerces existants (DISTRICENTER, LIDL...) Il viendra limiter le flux du trafic sur l'artère principale existante
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	La phase chantier devrait générer des émissions sonores temporaires. Les sociétés en charge des travaux devront respecter une charte de chantier propre qui préconise un niveau acoustique maximal de 70dBA en limite de chantier. Une sensibilisation des équipes en amont sera réalisée sur l'impact des nuisances sonores vis à vis des riverains. Dans sa phase d'exploitation le projet ne sera que très peu source de bruit. Sources de bruits liées au trafic routier déjà existant dans la zone.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	En phase d'exploitation, le projet entraînera la production de déchets de nature variée. Le système de collecte de la ville permettra leur enlèvement.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Pas de vibrations particulières mis à part le trafic routier et lors de la phase de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Les émissions lumineuses seront essentiellement liées aux éclairages urbain et aux enseignes. un dispositif d'extinction sera prévu pour limiter l'impact sur l'environnement.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Au vu des futurs occupants des cellules (commerce), la phase exploitation n'engendrera pas de rejets polluants dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En pahse exploitation, la réalisation du projet va engendrer des rejets hydrauliques d'eau usée liées au fonctionnement des bâtiments. Il est prévu que ces eaux soient rejetées vers le réseau d'assainissement de la commune. Des essais de perméabilité sont prévus et permettront de caractériser au mieux de la perméabilité des sols afin de définir le type d'assainissement pluvial à mettre en place, en complément des toitures terrasses végétales des bâtiments projet).
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	La phase de chantier générera d'effluents potentiellement polluants. Ils seront traités selon la filière adaptée. En phase d'exploitation les effluents générés seront de type banal et seront évacués selon le système de traitement mis en place par la ville
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase de chantier générera des déchets potentiellement polluants. Les déchets seront stockés et traités selon la filière adaptée. En phase d'exploitation les déchets générés seront de type banal et seront évacués selon le système de collecte et de traitement mis en place par la ville

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	La construction et l'aménagement des bâtiments et du parking aura un impact dans le paysage. Une attention toute particulière est donnée sur la qualité des espaces verts et améliorera le paysage environnant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet vise à améliorer l'offre proposée aux habitants et usagers tout en assurant une qualité du paysage urbain. Le projet devrait renforcer la fréquentation de la zone commerciale. L'usage des sols n'est pas modifié dans le cadre du projet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de par sa nature et sa localisation, n'est pas susceptible d'avoir d'impact qui n'ai été envisagé lors de sa conception. il n'aura que très peu d'impact sur le milieu physique ou naturel, si ce n'est une amélioration des dispositifs paysagers. Il aura des effets positifs sur la circulation des véhicules dans la zone, ainsi que sur la circulation des piétons plus sécurisée dans l'emprise du projet.

au regard des informations présentées dans le présent formulaire, nos estimons que le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :* plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 - Notices descriptives PC4 extraites du permis de permis de construire
ANNEXE 8 - Dossier A3 de présentation du projet
ANNEXE 9 - Fiche d'information sur les risque naturels, miniers et technologiques pour la commune de AUCHY LES MINES
ANNEXE 10 - Plan des circulations douces
ANNEXE 11 - Note complémentaire suite aux demandes de la DREAL
ANNEXE 12 - Étude d'impact pour l'extension de la zone d'activité de la porte des Flandres AUCHY LEZ MINES, décembre 2014
ANNEXE 13 - Étude d'impact de la zone d'activité de la porte des Flandres AUCHY LEZ MINES, septembre 2007
ANNEXE 14 - Plan récapitulatif des surfaces de la zone d'activités (surfaces non contractuelles)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à AUCHY LES MINES le, 27 juillet 2018

Signature

ANNEXE 2

PLAN DE SITUATION

HAUTS DE France
62 Pas-de-Calais

© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 48' 10" E
Latitude : 50° 31' 09" N

8.1 ANNEXES OBLIGATOIRES

ANNEXE 3

PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

ANNEXE 5

PLAN DES ABORDS DU PROJET

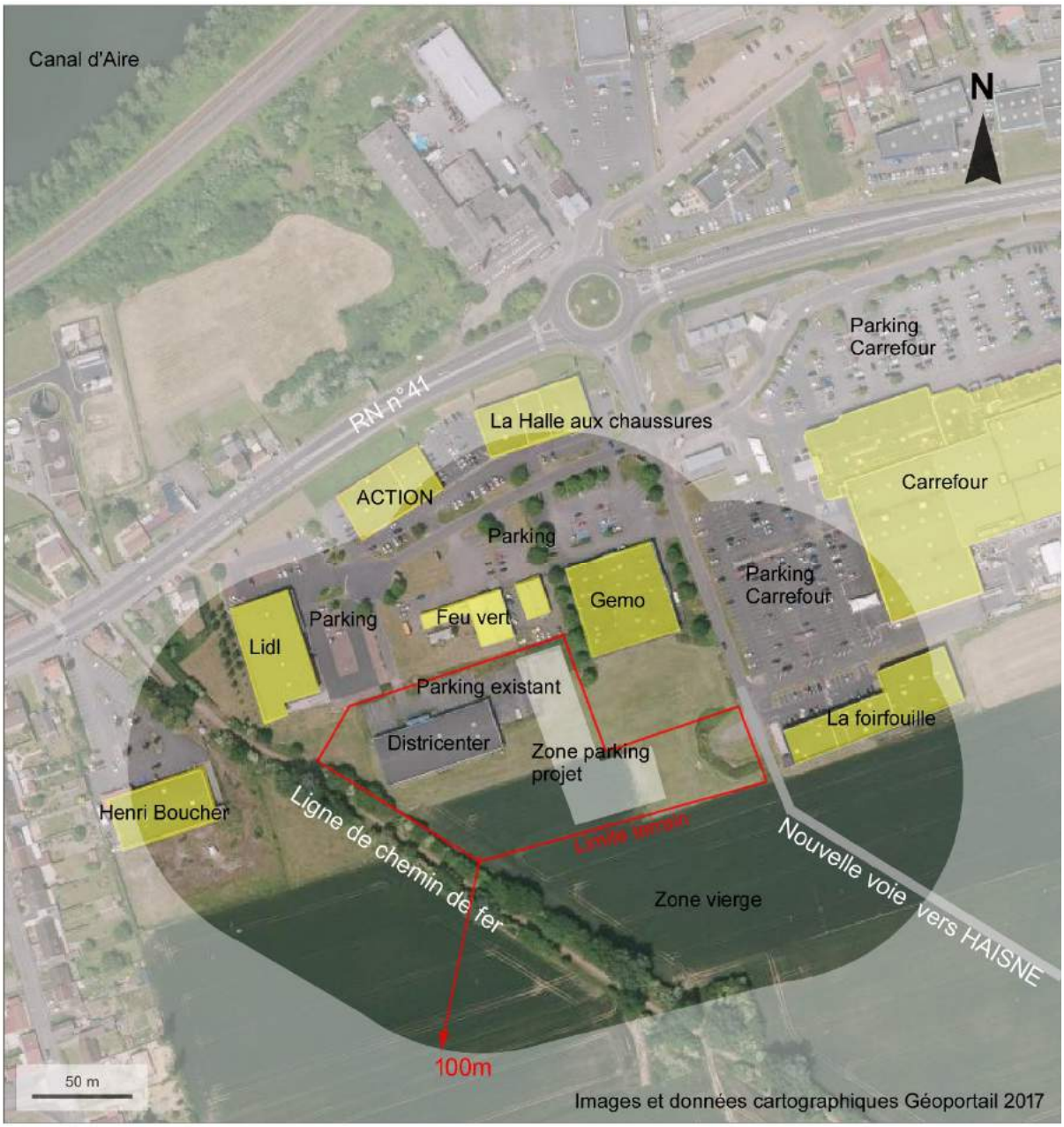

ANNEXE 7

NOTICES DESCRIPTIVES PC4

(Extraites du permis de Construire n°062 0511700011)

CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES

AUCHY LES MINES 15-07

PC4- 43 NOTICE DESCRIPTIVE

Dossier PERMIS – Demande d'autorisation commerciale

- PRESENTATION DU TERRAIN ET DES BATIMENTS
  - Terrain
  - Tableau de surfaces
- NATURE DU PROJET
  - Description des existants
  - Description des bâtiments créés
- CREATION DE PARKING ET CIRCULATIONS
  - Accès et circulations
  - Stationnements
- TRAITEMENT DES ESPACES VERTS
  - Surfaces d'espaces verts
  - Plantations d'arbres
  - Plantation des espaces verts
  - Clôtures
  - Gestion des eaux pluviales

MOA – SCI AUCHY AUTO

MOE - AGENCE ETIENNE SINTIVE ARCHITECTES 23 juin 2017

La présente demande de CDAC concerne la construction de bâtiments à usage commercial dans la zone d'activités des Flandres à Auchy les mines (62). Ce projet s'accompagnera d'un aménagement de zones de stationnements dédiées aux futures activités commerciales ainsi que l'aménagement d'espaces verts, piétonniers et techniques de livraison.

Pour mémoire : la présente demande concerne uniquement l'enveloppe des bâtiments de l'espace commercial. L'aménagement intérieur des cellules est à charge des preneurs. Ils seront alors tenus de déposer individuellement et indépendamment de ce dossier leur plans d'aménagement en respect des normes en vigueur.

1 Présentation du terrain et des bâtiments

1.1 Terrain

1.1.1 Caractéristiques générales

Le terrain projet est composé des parcelles AS n°49,50, 201, 202,204 et 207 pour une contenance totale de 14.192,00m².

L'assiette globale est plane. Le terrain n°50 est occupé par le commerce Districenter en plain-pied. Les espaces libres de constructions sont occupés par des zones de parking pour cette parcelle. Les autres parcelles sont totalement libres de construction.

L'unité foncière est située sur deux zones de PLU différentes :

- Zone UEb zone urbaine spécialisée à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales ou des services (parcelles n°49, 201, 202).
- Zone 1AUb (Lb2) zone spécifique réservée à une urbanisation à court terme dont la vocation future est d'accueillir des activités économiques (parcelles n°50, 204 et 207)

Suite à une demande auprès de la maire d'Auchy les mines, il est spécifié que sur la présente unité foncière, la construction de bâtiments contigus sur la limite de zone est autorisée (mail du 7 septembre 2015).

1.1.2 Limites du terrain

Le terrain est limité

- A l'est par le chemin de fer d'intérêt local ligne La Bassée - Violaines
- Au sud par des parcelles mitoyennes vierges
- L'ouest de la parcelle n°207 donne sur une voire d'accès aux commerces existants (foir'fouille, carrefour…)
- Les autres limites sont des limites mitoyennes avec des terrains occupés par des services ou des commerces (Lidl, feu vert, Gemo…)

Nombre d'accès possibles au terrain :	2 - ouest et nord (accès existant parcelle n°50)
Nombre d'entrée piétonne possibles au terrain :	2 - à créer
Nombre d'accès livraison :	1

1.2 Tableau de surfaces

		m²	nb
SURFACES TERRAIN			
	Terrain projet	8 522.00	
	Terrain districenter	5 670.00	
	TOTAL	**14 192.00**	
SURFACES BATIMENTS			
	Batiment 1 et 2		
	SHON Cellule 1 et 2	2 500.00	
	Surface plancher 1 et 2	2 495.00	
	Aire de vente cellule 1	1 600.00	
	réserve cellule 1	180.00	
	aire de vente cellule 2	600.00	
	réserve cellule 2	92.00	
	TOTAL Surface Utile 1/2	**2 472.00**	
	Batiment 3		
	SHON Cellule 3	600.00	
	Surface plancher 3	580.00	
	aire de vente cellule 3	515.00	
	réserve cellule 3	55.00	
	TOTAL Surface Utile 3	**570.00**	
SURFACES STATIONNEMENT			
	Existants (base de calcul loi ALUR)		
	Surface plancher existant (SPE)	1 462.00	
	Surface de stationnement autorisée (75% de SPE)	*1 096.50*	
	Projet (base de calcul loi ALUR)		
	Surface plancher projet (SP)	3 075.00	
	Surface de stationnement autorisée (75% de SP)	*2 306.25*	
	Total maximum autorisé (loi ALUR)	***3 402.75***	
	Surfaces parking existant (DISTRICENTER)	795.00	27
	Surfaces parking projet (avant déductions ALUR)	3 118.00	97
	Déductions 100%		
	fosses végétalisées pleine terre	55.00	
	stationnements véhicules électriques	125.00	
	Déductions 50%		
	places drainantes	1 349.00	
	Total stationnements après déductions	3 058.50	
SURFACES VRD			
	Voirie livraison commune	2 500.00	
	Voirie livraison cellule 3	2 495.00	
	Voirie livraison DISTRICENTER	112.00	
	Total voiries livraison	5 107.00	
	Aménagements piétons	1 600.00	
	Aires vélos	180.00	
	Espaces verts	2 425.00	
	Noues plantées	400.00	
	TOTAL espaces verts	**2 825.00**	
DETAILS PARKINGS			
	Parking existant		27
	dont place PMR		1
	Parking projet		97
	dont place PMR (min règlementaire 3U)		4
	dont places véhicules électriques (min 10U - loi ALUR)		10
	dont places familles		3
	TOTAL PLACES PARKING		**124**
	Stationnement vélos		44

2 Nature du projet

2.1 Façades existantes DISTRICENTER 0

Matériaux existants, pas d'interventions sur les façades existantes du DISTRICENTER (0) :

- Murs de façade en panneaux béton cellulaire 20cm peints en ton gris RAL 7015 pour les façades principales et latérale gauche. Les autres façades sont de teinte « blanc cassé ».
- Habillage de la zone d'entrée (travée centrale) par un bardage aluminium type HAIRPLAN 300 ton gris soutenu RAL 7015
- Marquage des angles et de l'entrée principale par des pilastres en parements de briques (ton rouge orange).
- Toiture terrasse étanchéité multicouche isolée ton ardoise
- Menuiseries métalliques ton gris

2.2 Bâtiments créés 1 et 2

Création de deux bâtiments, dont un construit en extension du DISTRICENTER (0) :

- 1 Extension cellules 1 et 2 pour une SHON de 2500m²
- 2 Cellule 3 pour une SHON de 600m²

Les bâtiments créés reprendront la même architecture. Des éléments architectoniques en habillage viendront rythmer les façades et intégrer le bâtiment DISTRICENTER existant. L'isolation des bâtiments neufs répondra à la norme RT2012 pour les bâtiments industriels.

- Bardage métallique double peau, isolation ROCKBARDAGE ENERGY 150 ou équivalent, épaisseur et performances à confirmer par calcul thermique, ton 9002
- Habillages/vêtures aspect bois naturel à claire voie et intégration des enseignes (3 enseignes selon surfaces reprises dans le tableau récapitulatif). Habillage des angles de DISTRICENTER pour homogénéiser l'ensemble.
- Auvent pour la circulation piétonne le long des façades projetées ton gris anthracite
- Menuiseries aluminium à rupture de pont thermique ton gris
- Toitures terrasses étanchéité multicouche sur bac acier et isolant haute performance ROCKACIER C ENERGY 140 ou équivalent, épaisseur et performances à confirmer par calcul thermique.

- Finition par toiture terrasse végétale pour le **bâtiment d'extension cellules 1 et 2** (selon les demandes de la loi ALUR). Toiture végétale composée d'un substrat de culture et de système drainant type SOPREMA ou équivalent : pare vapeur STICK S16, isolant haute performance classe C collé, élastophène FLAM JARDIN ardoisé, complexe SOPRANATURE (drainage et substrat), compris bande stérile avec gravillons de 40cm

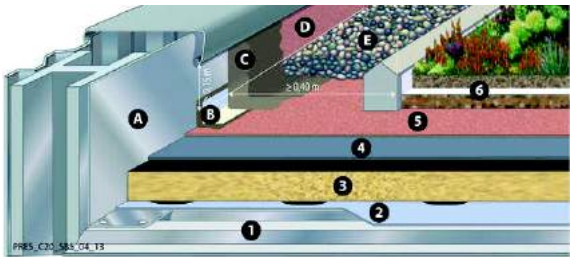

- Dalle béton sur terre-plein, sur isolant type UNIMAT épaisseur à déterminer par calcul thermique, compris isolation des longrines, épaisseur selon calcul thermique

Les accès principaux des commerces ou activités seront différenciés par une teinte à définir avec la tonalité générale de l'enseigne.

La cellule 3 reprendra les mêmes matériaux (bardage aluminium, Vêtures aspect bois à claire voie, auvent d'accueil des clients…).

Vêture aspect lames bois

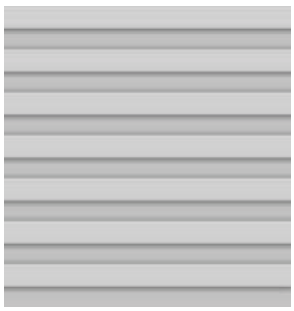

RAL 9002 (blanc gris)

Béton balayé (circulations piétonnes

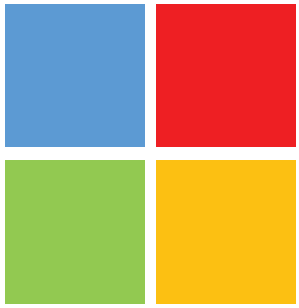

Enseignes tonalité à définir

3 Création de parking et circulations

cf planche A3 n°6 plan général d'accès, n°8 circulations piétonnes et n°9 circulations véhicules

3.1 Accès et circulations

Un parking sera créé pour les besoins des bâtiments créés (extension, cellule 3…) dans la continuité du parking existant de DISTRICENTER. Une voie d'accès sera créée depuis la voie de circulation existant Carrefour et foir'fouille et assurera une circulation fluide vers l'accès existant du DISTRICENTER. Le magasin actuellement enclavé sera repris dans un ensemble cohérent.

L'accès existant le long de feu vert et Lidl sera élargi et permettra également la circulation des piétons.

Un accès depuis la circulation principale de carrefour sera créé.

Les circulations principales seront dimensionnées en conséquence. Elles permettront la circulation séparée des voitures et des piétons.

Une circulation protégée sera créée pour garantir la sécurité des piétons (zones piétonnes, zones protégées ou marquées…). L'ensemble des voies et notamment la voie principale de circulation seront dimensionnées pour permettre l'aménagement d'une circulation douce de part et d'autre des voiries.

Une zone de livraison en arrière de bâtiment sera créée. L'accès à la cour de livraison se fera depuis la voirie DISTRICENTER existante. Une voie de livraison est prévue également pour la cellule commerciale 3.

3.2 Capacité des parkings

Cf stationnements

3.3 Stationnements

3.3.1 Stationnement automobile

Cf détail de calcul sur base de la loi ALUR (tableau de surface précédent).
La surface totale (existant / projet) de stationnement après déduction est de 3114,50m². Cette surface reste conforme à l'article 129 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 de la loi ALUR (pour le présent projet la surface autorisée est de 3402,75m²).

Le PLU ne donne pas d'exigences particulières de stationnement si ce n'est que « des surfaces suffisantes doivent être réservées pour (…) les véhicules de livraison et de services et pour le stationnement des véhicules du personnel et des visiteurs ». Les parkings seront divisés en 3 zones :

- Parking existant (actuel DISTRICENTER), une modification sera apportée pour faciliter l'évolution des véhicules de livraison, d'une capacité de 27 places
- Parking projet, pour les nouvelles cellules de l'extension (cellules 1, 2 et 3) d'une capacité de 97 places
- TOTAL des places de stationnement 124 places

Création de places de stationnement PMR selon les normes d'accessibilité (124 places de stationnement au total pour un minimum de 3 places PMR. 5 places PMR seront réparties sur l'ensemble des parkings dont la place PMR existante à proximité de l'entrée du DISTRICENTER).

Création de 3 places famille.

3.3.2 Stationnement deux roues

Implantation de zones de stationnement pour les 2 roues (environ 1 place pour 50m² de surface plancher) : 4 zones de stationnement réparties à proximité des entrées des cellules d'environ 44 à 50 places.

4 Traitement des espaces verts

cf planche A3 n°10 espaces verts

Le terrain étant sur deux zones différentes, nous avons pris la demande la plus restrictive :

- 30% de la surface libre des terrains doivent être constitués d'espaces verts ou plantés (surface libre : Surface terrain – surface bâtie. Soit ici 14.192-4.588 soit 9604m² d'espace libre. Les espaces verts doivent avoir comme surface minimum de 2881m²),
- 1 arbre à haute tige pour 3 places de stationnement (124 places soit un minimum de 42 arbres)

4.1 Surfaces espaces verts

Les espaces verts sont engazonnés ou plantés. Ils représentent environ **2900m²**. Soit environ **20%** de l'emprise du terrain projet (14192m², compris terrain DISTRICENTER), ou **30%** de la surface libre de la propriété.

4.2 Plantation d'arbres à haute tige

Il est prévu la plantation de **44 arbres** à haute tige en plus des plantations arbustives ou haies. La variété des essences ainsi que leur origine régionale sera préférée.

4.2.1 Plantation d'arbres en mail

Au niveau des zones de stationnement. Il sera prévu la création de fosses de minimum 1m3 de terre végétale et d'une finition par grilles ou cadre borduré pour favoriser l'absorption des eaux de pluie. Le **Prunus avium (merisier)** est choisi de par sa taille moyenne et sa résistance à une plantation en fosse. De plus, c'est une variété locale, très bien adaptée à notre région.

Localisation selon plan masse - Environ 6 unités

4.2.2 Plantation d'arbres en pleine terre.

Les arbres seront plantés en bosquet ou alignés selon la répartition du plan masse et afin de favoriser des vues (38U).

Les variétés possibles seront :
- des acer campestre (érable champêtre) - taille adulte environ 10-15m - environ 10U
- Prunus avium (merisier) - environ 8U pour les bosquets
- Saules variés de taille moyenne (saule marsault, blanc) - taille adulte environ 6-14m – environ 8U
- Charmes - environ 12U

Localisation selon plan masse
Environ 15 sujets en bosquets
Environ 23 sujets en alignement

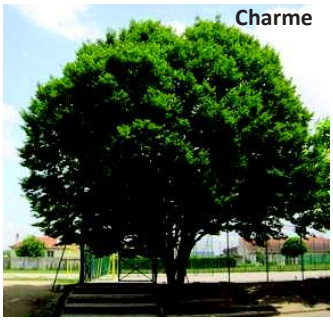

4.3 Plantation des espaces verts

4.3.1 Plantation de haies champêtres

Pour favoriser la diversité végétale et de colonisation, il est prévu de planter des haies d'essences locales et variées. Les variétés choisies seront de type charmilles, fusains, cornouillers. Quelques essences rampantes et/ou à fleurs seront également plantées (céanothes rampants, géranium vivaces, fusains rampants). Ces plantations seront localisées en limite mitoyenne côté des livraisons

4.3.2 Création de noues d'infiltration plantées

Les noues d'infiltration seront plantées ou engazonnées. La noue le long de l'extension sera plantée d'arbustes, arbres et végétation à fort pouvoir d'absorption.
Des noues engazonnées seront prévues le long des voiries principales d'accès.

Exemples de noues drainantes et de variétés de plantation

4.4 Clôtures

Les clôtures seront posées en limite de l'aire de livraison pour sécuriser la zone

- Hauteur 2.00m
- Grillage soudé ton noir

4.5 Récupération des eaux pluviales

cf planche A3 n°11 gestion des eaux pluviales

4.5.1 Gestion des EP du parking

Les eaux de pluie de ruissellement du parking existant A seront récupérées sur le nouveau réseau créé.

Les eaux de parking seront traitées avant rejet dans les noues d'infiltration naturelle par désembourbeur et bac de séparation des hydrocarbures. Un entretien régulier des bacs de traitement est prévu.

4.5.2 Infiltration naturelle

L'infiltration naturelle est privilégiée grâce aux espaces verts conservés, à la plantation d'arbres à haute tige en fosses au niveau de parking et en pleine terre et à un réseau de noues d'infiltrations.

Les noues seront plantées et favoriseront au maximum l'infiltration naturelle (cf plan masse et coupe sur terrain), plantes à fort pouvoir d'absorption, drainage...

4.5.3 Récupération des EP de toitures des bâtiments créés

Dans la mesure des études et des propriétés du terrain, l'infiltration naturelle sera privilégiée. Dans le cas où l'infiltration n'est pas suffisante, les eaux de pluie des bâtiments créés seront dirigées vers un bassin de récupération d'eau de pluie sous voirie.

Un trop-plein sera branché au réseau EP existant, avec limiteur de débit selon les exigences de la mairie et des concessionnaires.

Le maître d'ouvrage

Le maitre d'oeuvre

ETIENNE SINTIVE
ARCHITECTE S.P.L.G.
23, rue Arago 59000 LILLE
Tél. 20 57 84 42 / Fax 20 54 98 87
Siren 338 969 327

CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES

AUCHY LES MINES 15-07

PC4 NOTICE COMPLEMENTAIRE

PERMIS DE CONSTRUIRE

1 Objet de la notice complémentaire

La présente notice vient en complément de la notice PC4 jointe à la demande de permis de construire n°PC 062 051 17 00011 déposée le 11/10/2017. Le courrier du service d'urbanisme du 7 novembre précise la demande de pièces manquantes ou à compléter.

Selon les demandes du service d'urbanisme, il a été procédé à quelques modifications du projet :

- Modification du recul du bâtiment 1 dans la zone 1AUb Lb2 portée à 10m. Pour éviter une modification de surface projet, le bâtiment cellules n°1 et 2 est élargi pour compenser la perte de surface.
- Remplacement de l'aire de livraison au niveau de la cellule n°3 par une voirie en sens unique

Des précisions ont également été apportées :

- Tracé de la clôture de l'aire de livraison
- Recul du bâtiment cellule n°3 à 5m de la mitoyenneté (erreur de référence de cotation sur les plans)

La présente notice vient en complément de la notice PC4 du 23 juin 2017.

A cette notice et plans modifiés sont joints :

- PC16-1 formulaire de prise en compte de la réglementation thermique
- Accord du gestionnaire de la voie (communauté d'agglomération Béthune, Bruay Artois Lys Romane)
- Attestation de prise en charge de l'extension du réseau électrique

Une nouvelle liste des pièces est éditée, annule et remplace la précédente.

2 Répartition des projets par zone

2.1 Récapitulatif général du terrain (modification de la notice PC4)

Le terrain projet est composé des parcelles AS n°49,50,201, 202,204 et 207 pour une contenance totale de 14.192,00m².

L'assiette globale est plane. Le terrain n°50 est occupé par le commerce Districenter en plain-pied. Les espaces libres de constructions sont occupés par des zones de parking pour cette parcelle. Les autres parcelles sont totalement libres de construction.

L'unité foncière est située sur deux zones de PLU différentes :

- Zone UEb zone urbaine spécialisée à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales ou des services (parcelles n°50, 204 et 207).
- Zone 1AUb (Lb2) zone spécifique réservée à une urbanisation à court terme dont la vocation future est d'accueillir des activités économiques (parcelles n°49, 201 et 202)

2.2 Tableau de répartition par zone (complément)

		ZONE		ZONE			
	U	1AUb Lb2	%	UEb	%	Total unité foncière	%
Surface totale terrain	m²	5989,00		8203,00		14192,00	
Emprise maximum bâtiments PLU 1AUb Lb2 = 50% du terrain UEb = 70% du terrain	*m²*	*2332,00*	*50*	*6669,60*	*70*	*9001,60*	
Emprise bâtiments (existant+projet)	m²	2000,00	33.4	2628,00	32	4628,00	32.6
Surface espaces libres du terrain	m²	3989,00		5575,00		9564,00	
Surface des espaces verts min PLU 1AUb Lb2 = pas de règle UEb = 30% surface libre du terrain	*m²*	*Sans objet*		*1672,50*	*30*	*1672,50*	17.5
Surface des espaces verts (hors places drainantes)	m²	1500,00	37.6	1500,00	26.9	3000,00	31.4
Places drainantes	m²	628,00		721,00		1349,00	
Nombres arbres minimum PLU 1AUb Lb2 = 1 arbre pour 3 places UEb = 1 arbre pour 4 places	*U*	*14,00*		*21,00*		*35,00*	
Nombre arbres	U	17,00		27,00		44,00	
Surface plancher (existant +projet)	m²	1971,00		2566,00		4537,00	
Surface stationnement autorisée (loi ALUR = 75% surface plancher)	*m²*					*3402,75*	*75*
Surface des stationnements après déduction	m²					3114,50	68.6
Nb de places de stationnement	U	41,00		83,00		124,00	
Clôtures (gris anthr., ht 2m + haie)	ml	95,00		72,00		167,00	

En bleu – données règlementaires PLU ou loi ALUR

Note sur les espaces verts

La configuration actuelle du terrain rend difficile le respect strict de la répartition de 30% de la surface libre en espace verts de la zone UEb (bâtiment existant, parking existant, nécessité de création de voiries pour l'accès à la zone 1AUb…), la zone 1AUb Lb2 ne donnant pas de règle à respecter, les espaces verts de la zone 1AUb Lb2 reprennent le déficit de la zone UEb (1672,50m² demandés pour 3000m² en projet soit 31,4% de la surface libre totale prévue en espaces verts). Egalement, pour compenser ce point, les arbres sont prévus nettement au-dessus des demandes minima du PLU.

Le calcul des espaces verts ne reprend pas les places drainantes de stationnement.

Note sur les clôtures

Pour une unité de l'ensemble, les clôtures posées dans la zone UEb et 1AUb Lb2 respecteront le règlement de la zone 1AUb Lb2 :

- Clôtures en grillage soudé
- Ton gris anthracite 7016
- Hauteur 2,00m
- Les clôtures posées seront doublées d'une haie champêtre dense (essences locales de type charmille, fusain, cornouillers…)

Les clôtures créées sont localisées sur le plan masse modifié P01c et sur le plan n°20 de zonage et de limites d'implantation.

ANNEXE 8

DOSSIER A3 DE PRESENTATION DU PROJET

Plan de situation

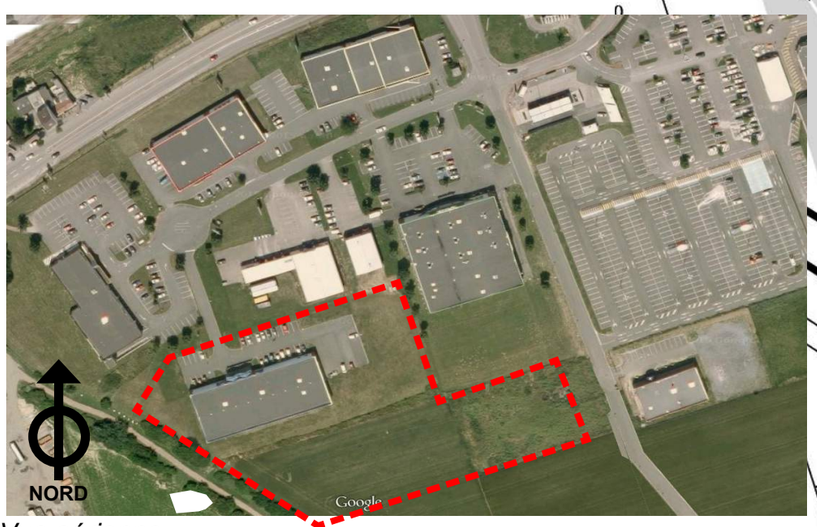

Vue aérienne

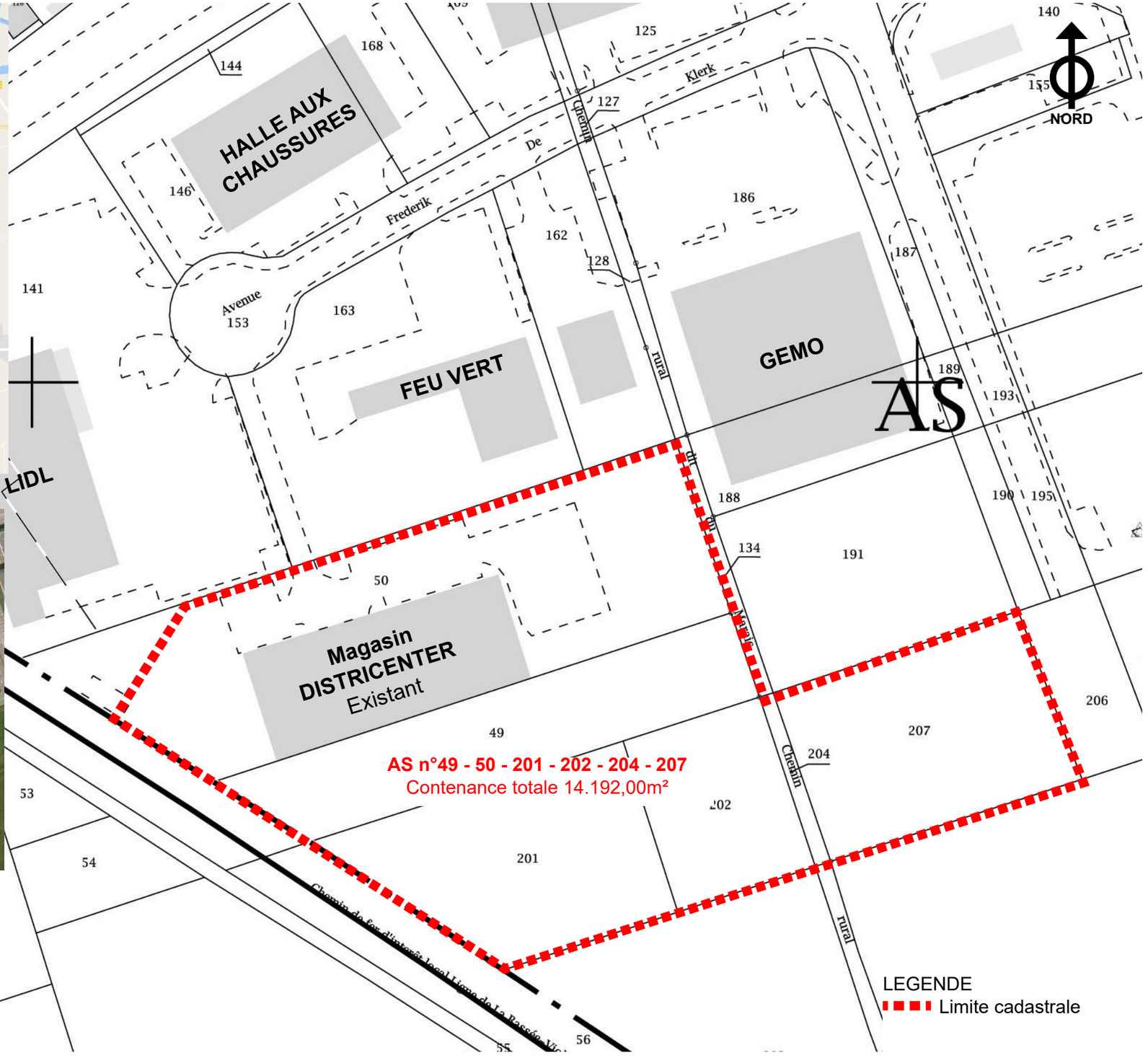

Extrait cadastral - éch : 1/1000°

Affaire 15-07
Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase
PC

Maître d'ouvrage
SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives
PC1 Plan de situation

Désignation du document ou du plan
Situation/Cadastre/Plan masse

Echelle
1/1000

Indice/Date/Modification
a
b
c
d

Date
19/06/17

Plan
1

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

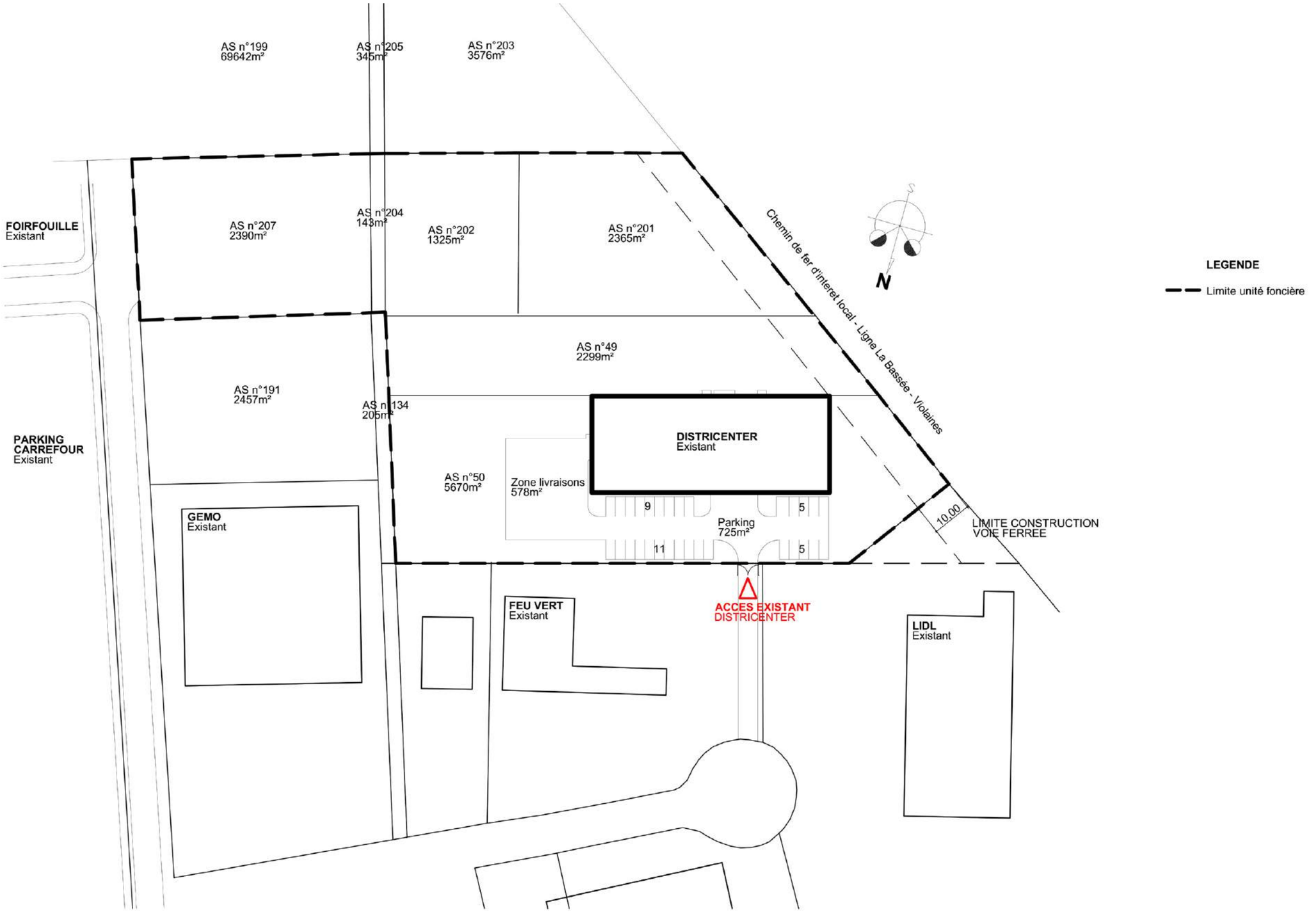

Affaire 15-07

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase
PC

Maître d'ouvrage
SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO	*Signature MOE*

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives
PC2 Plan de masse

Désignation du document ou du plan
Plan masse existant

Echelle
1/1000

Indice/Date/Modification
a
b
c
d

Date
19/06/17

Plan
2

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

EXISTANT Photographie vue 1

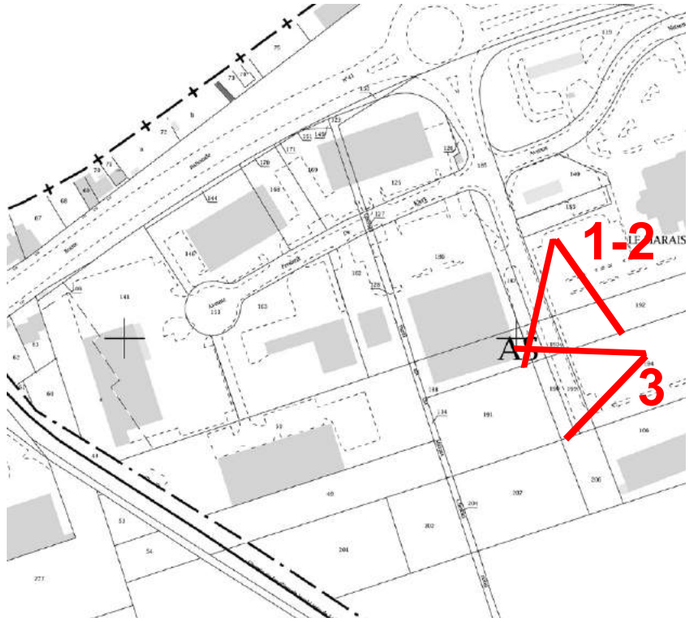

Localisation des vues

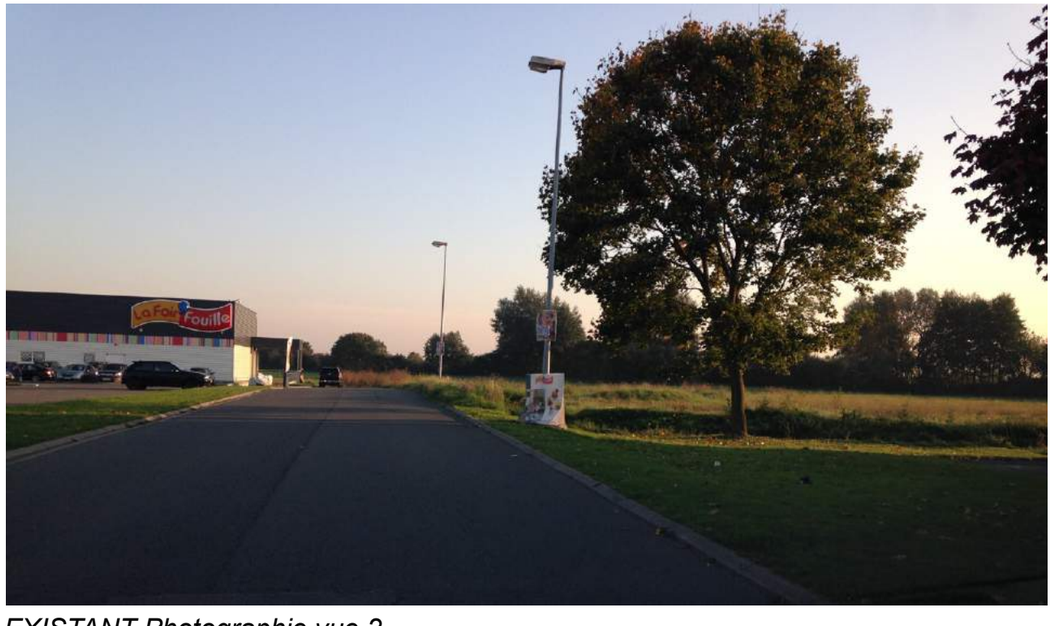

EXISTANT Photographie vue 2

EXISTANT Photographie vue 3

Affaire 15-07

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase

PC

Maître d'ouvrage

SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives

PC7 Environnement proche

Désignation du document ou du plan

EXISTANT Photographies 1

Echelle

Indice/Date/Modification

a
b
c
d

Date

19/06/17

Plan

4

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

EXISTANT Photographie vue 1

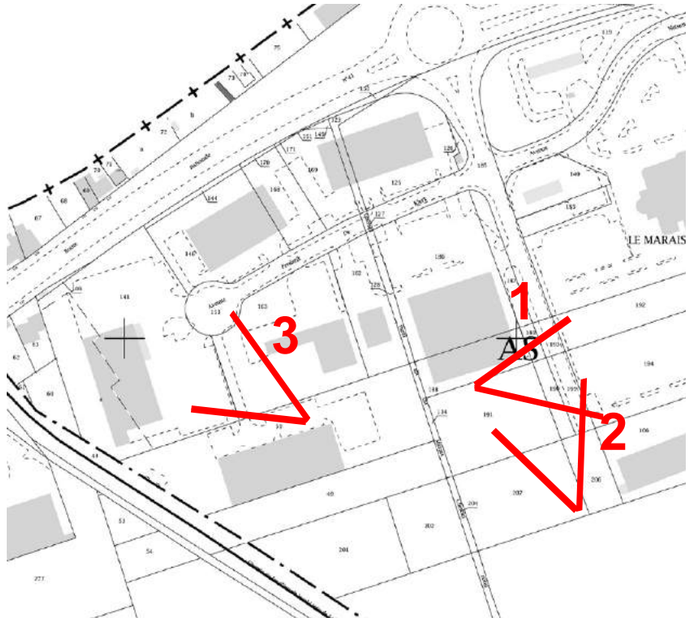

Localisation des vues

EXISTANT Photographie vue 2

EXISTANT Photographie vue 3

Affaire 15-07

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase

PC

Maître d'ouvrage

SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives

PC7 Environnement proche

Désignation du document ou du plan

EXISTANT Photographies 2

Echelle

Indice/Date/Modification

a
b
c
d

Date

19/06/17

Plan

5

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

EXISTANT Photographie vue 1

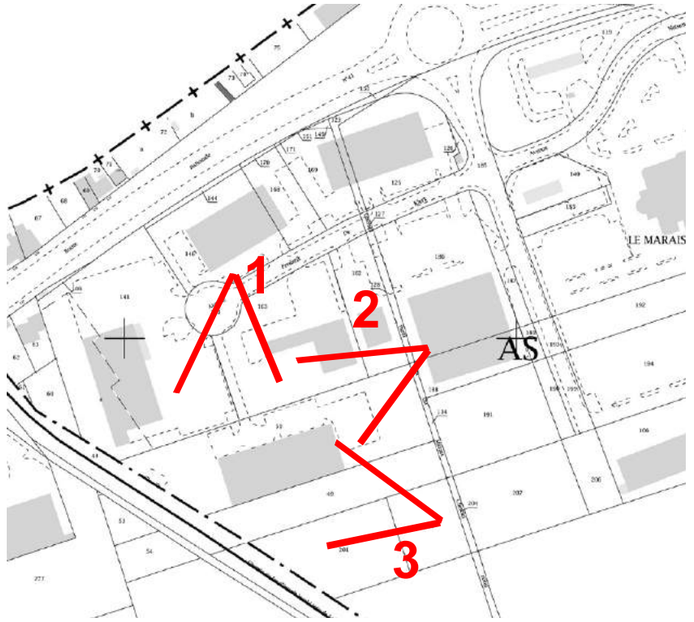

Localisation des vues

EXISTANT Photographie vue 2

EXISTANT Photographie vue 3

Affaire 15-07
Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase
PC

Maître d'ouvrage
SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives
PC7 Environnement proche

Désignation du document ou du plan
EXISTANT Photographies 3

Echelle

Indice/Date/Modification
a
b
c
d

Date
19/06/17

Plan
6

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

EXISTANT Photographie vue 1

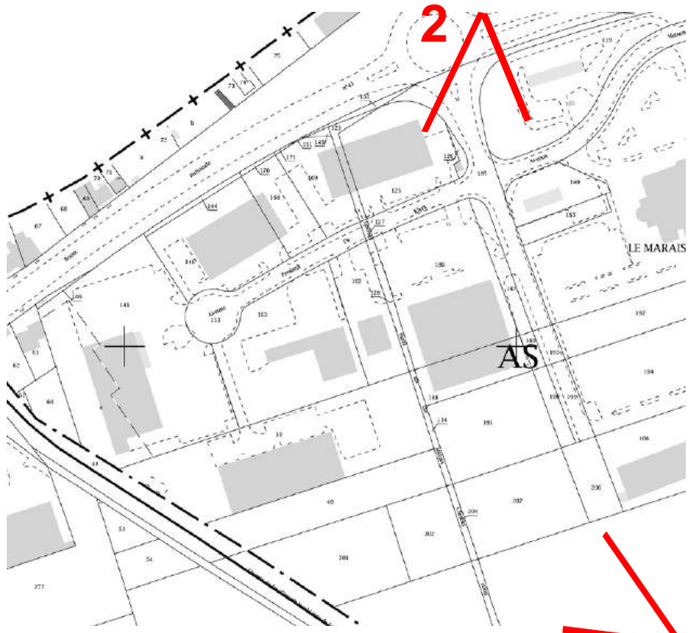

Localisation des vues

EXISTANT Photographie vue 2

Affaire 15-07
Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase
PC

Maître d'ouvrage
SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives
PC8 Paysage lointain

Désignation du document ou du plan
EXISTANT Photographies 4

Echelle

Indice/Date/Modification
a
b
c
d

Date
19/06/17

Plan
7

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

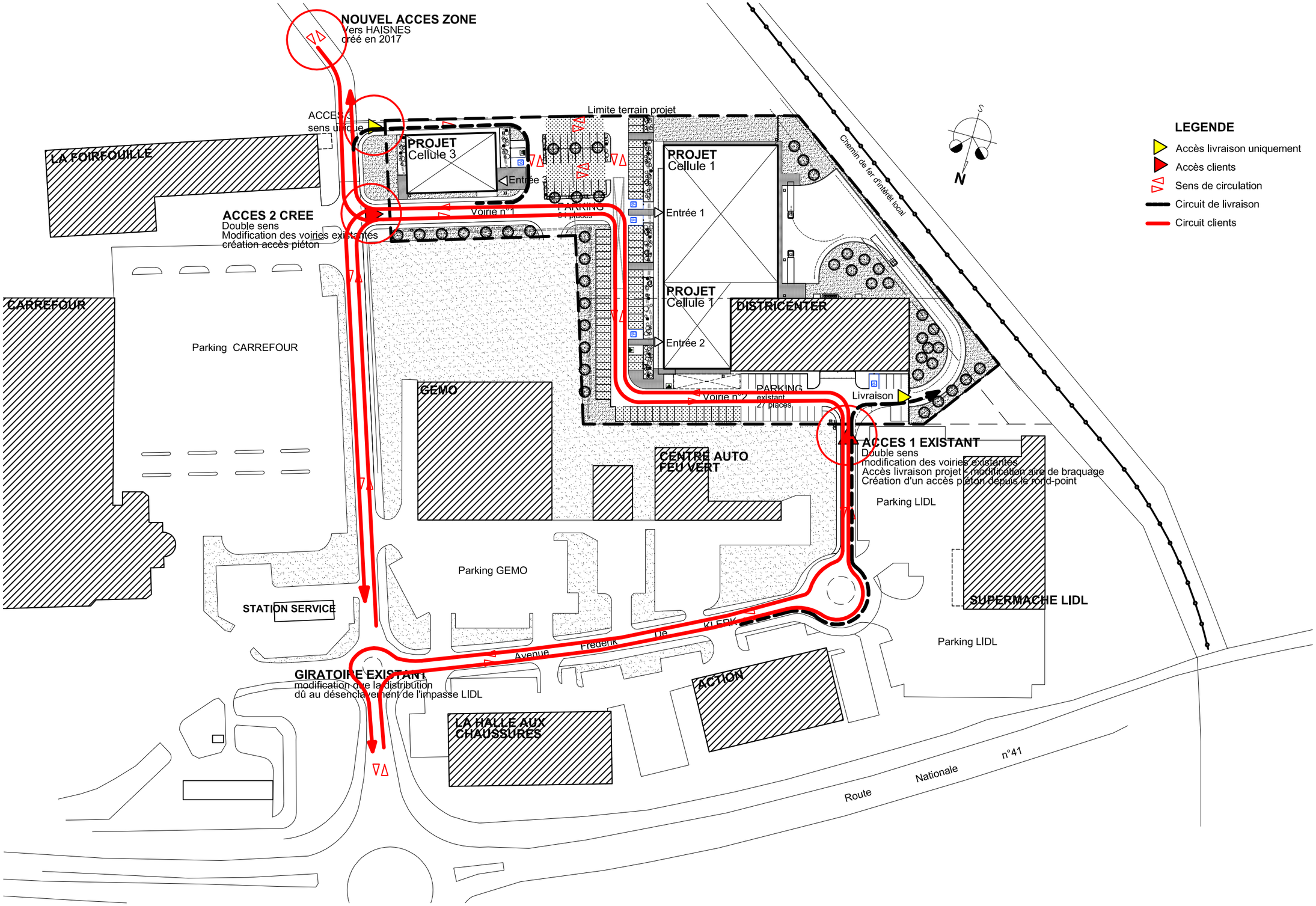

Affaire 15-07

AUCHY LES MINES / CONSTRUCTION D'UNE SURFACE COMMERCIALE

Phase: **PC**

Maître d'ouvrage

SCI AUCHY AUTO

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives

Désignation du document ou du plan

PROJET / PLAN DE MASSE GENERAL

Echelle: **1/1250**

Indice/Date/Modification: A 12/04/18 Circulations exterieures

Date: **16/06/17**

n° plan: **P01A**

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives. Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

EXISTANT Photographie vue 3

Affaire 15-07

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase
PC

Maître d'ouvrage
SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives
PC6 Insertion du projet / **PC43** Demande AEC

Désignation du document ou du plan
PROJET - Insertion photo aérienne

Echelle

Indice/Date/Modification

a		
b	23/11/17	Implantation bat
c	14/02/18	toitures cell 3
d		

Date
19/06/17

Plan
14 C

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

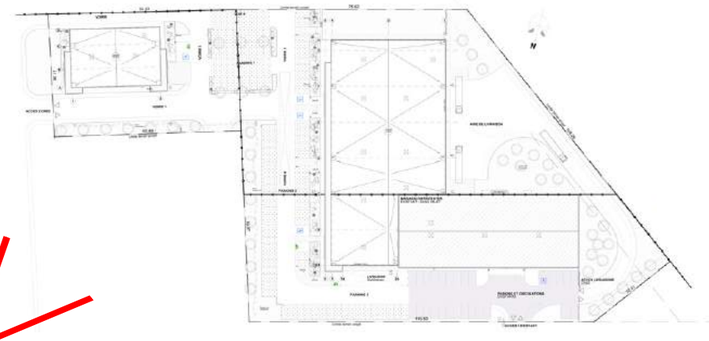

Localisation de la vue

PROJET vue aérienne générale

Affaire 15-07

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase **PC**

Maître d'ouvrage

SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives

PC6 Insertion du projet **/ PC43** Demande AEC

Désignation du document ou du plan

Vue aérienne générale

Echelle

Indice/Date/Modification			*Date*
a			**19/06/17**
b	23/11/17	Implantation bat	*Plan*
c	14/02/18	toiture cell 3	15 c
d			

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

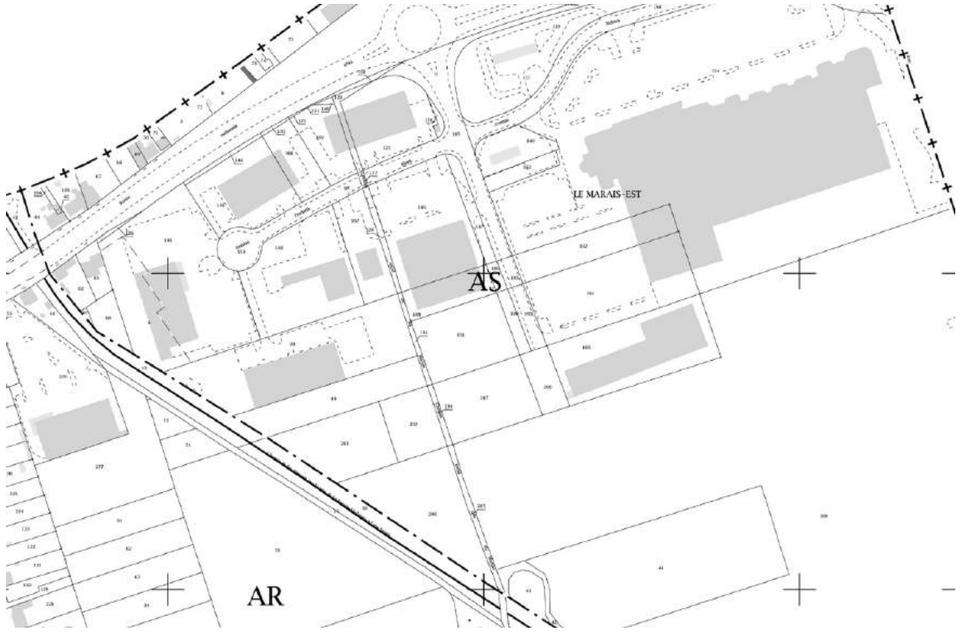

Localisation des vues

1

PROJET Vue 1

Affaire 15-07
Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase
PC

Maître d'ouvrage
SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives
PC6 - INSERTION DU PROJET

Désignation du document ou du plan
PROJET Insertion paysagère 2

Echelle

Indice/Date/Modification
a
b
c
d

Date
19/06/17

Plan
17

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

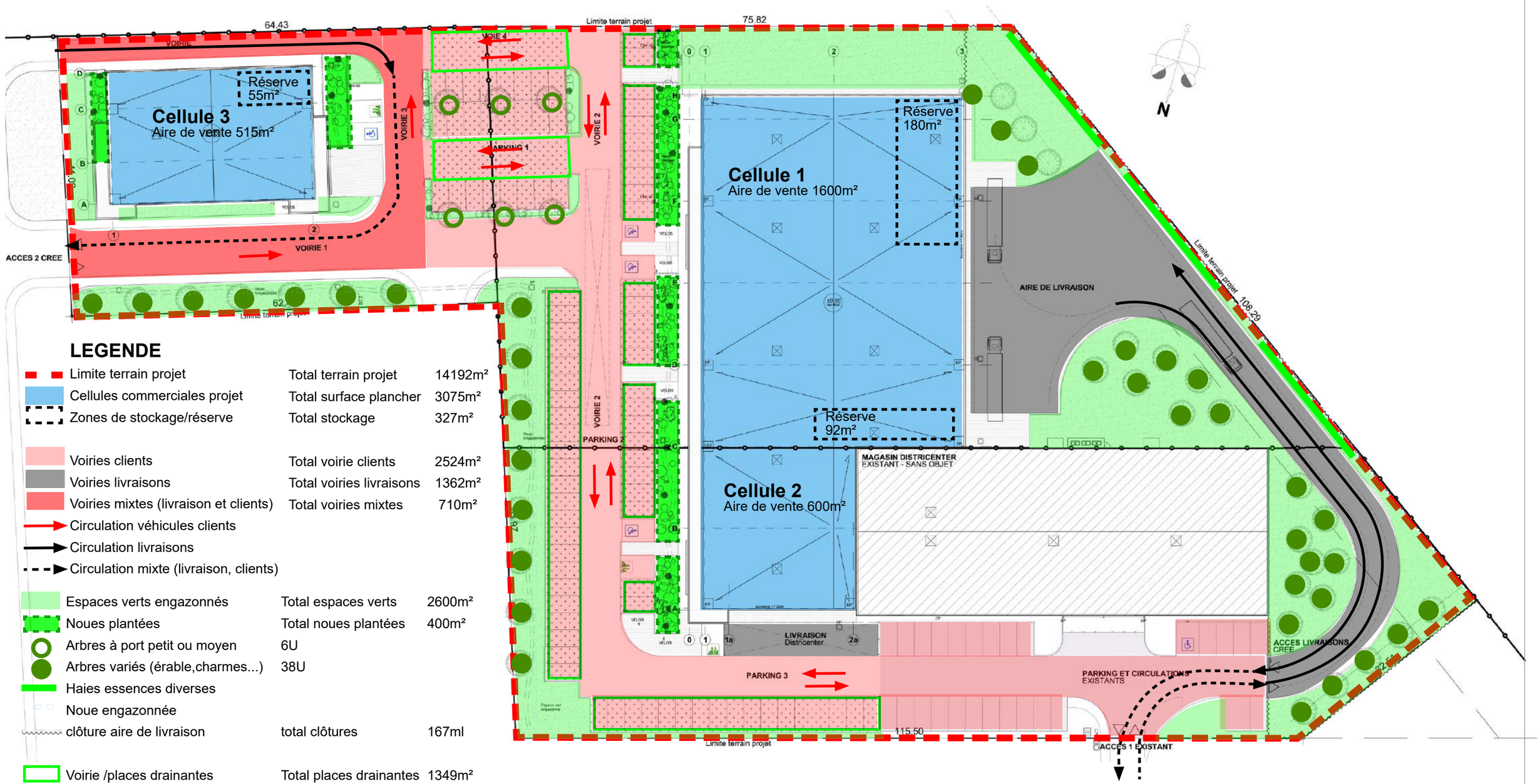

LEGENDE

Limite terrain projet	Total terrain projet	14192m²
Cellules commerciales projet	Total surface plancher	3075m²
Zones de stockage/réserve	Total stockage	327m²
Voiries clients	Total voirie clients	2524m²
Voiries livraisons	Total voiries livraisons	1362m²
Voiries mixtes (livraison et clients)	Total voiries mixtes	710m²
Circulation véhicules clients		
Circulation livraisons		
Circulation mixte (livraison, clients)		
Espaces verts engazonnés	Total espaces verts	2600m²
Noues plantées	Total noues plantées	400m²
Arbres à port petit ou moyen	6U	
Arbres variés (érable,charmes...)	38U	
Haies essences diverses		
Noue engazonnée		
clôture aire de livraison	total clôtures	167ml
Voirie /places drainantes	Total places drainantes	1349m²

Affaire 15-07

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase **PC**

Maître d'ouvrage

SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives

PC2 Plan masse / **PC43** Demande AEC

Désignation du document ou du plan

Plan masse synthèse

Echelle

Indice/Date/Modification			*Date*
a	22/11/17	emprises batiments et voiries	**31/10/17**
b			
c			*Plan*
d			19 a

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

GESTION DES EP

Infiltration naturelle complétée par systèmes de noues drainantes engazonnées ou plantées

Recupération du surplus éventuel des EP de toiture (toitures végétales) par bassin de rétention avec trop plein limiteur de débit.

Toiture végétale sur l'ensemble des bâtiments.

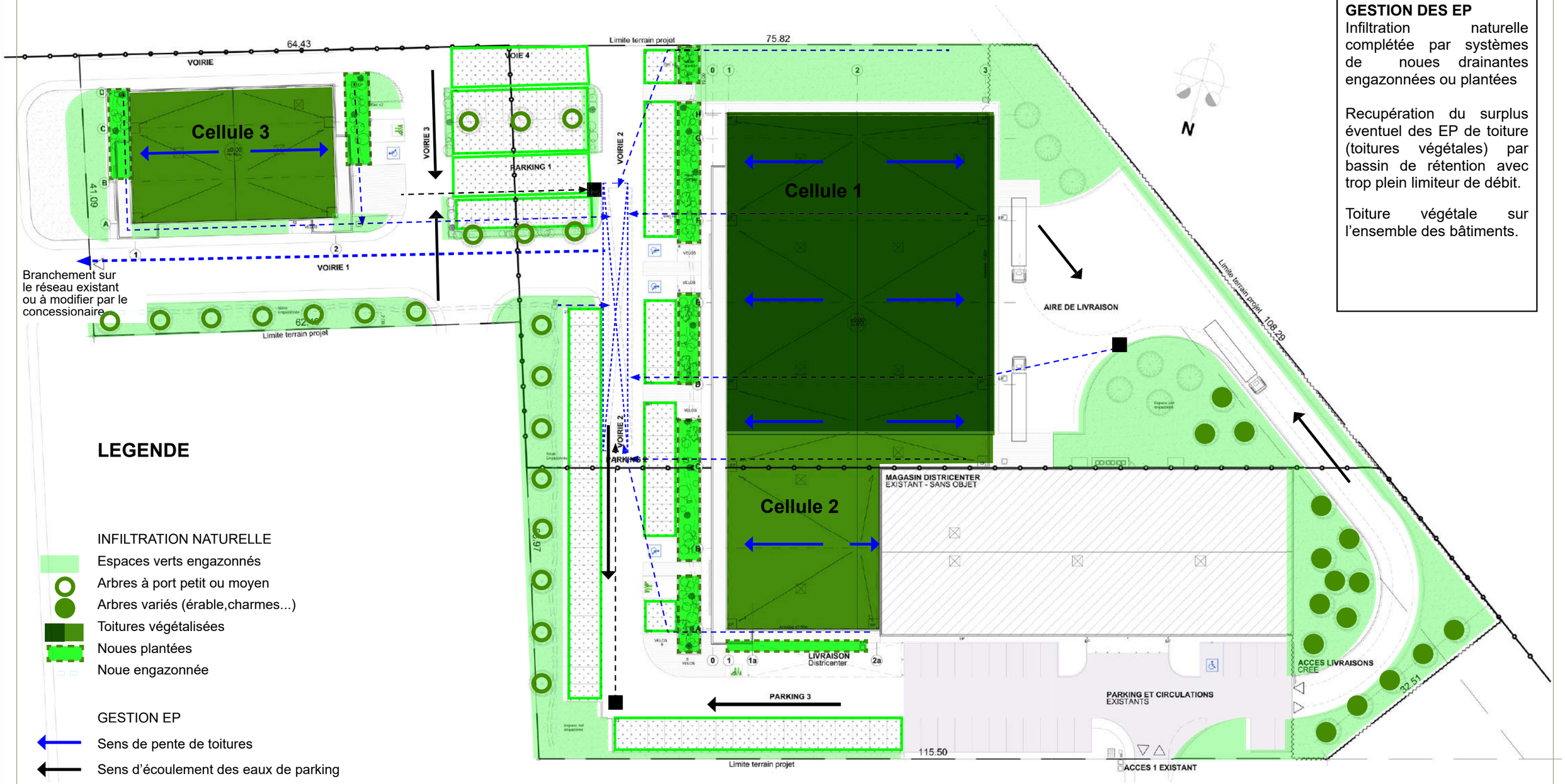

LEGENDE

INFILTRATION NATURELLE

- Espaces verts engazonnés
- Arbres à port petit ou moyen
- Arbres variés (érable,charmes...)
- Toitures végétalisées
- Noues plantées
- Noue engazonnée

GESTION EP

- Sens de pente de toitures
- Sens d'écoulement des eaux de parking
- Réseau EP (toitures, noues ou filtrés)
- Réseau des EP de voiries
- Séparateur à hydrocarbures
- Bassin de récupération des eaux pluviales

Affaire 15-07

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase **PC**

Maître d'ouvrage

SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives

PC2 Plan masse / **PC43** Demande AEC

Désignation du document ou du plan

Plan masse - Gestion EP

Echelle -

Indice/Date/Modification

a
b 23/11/17 Implantation bat
c 14/02/18 toitures cell 3
d

Date **19/06/17**

Plan **11 c**

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

ANNEXE 9

FICHE D'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES POUR LA COMMUNE D'AUCHY LES MINES

Préfecture du Pas-de-Calais

Commune de AUCHY LES MINES

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II et III de l'article L 125-5 de code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° du 15/02/2006 mise à jour le 15/04/2011

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRN oui ☑ nombre 1 non ☐

2. 1 - PPRN de PPR inondation de AUCHY LES MINES Bassin de risque

Prescrit Date 30/10/2001 aléa 1 Inondation par ruissellement et coulée de boue
aléa 2 Inondation par remontées de nappes naturelles
aléa 3
aléa 4

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet ☐ site Internet

Description :

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRT oui ☐ nombre 0 non ☑

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'au moins un PPRM oui ☐ nombre 0 non ☑

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de 'environnement modifiés par les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité Forte ☐ Moyenne ☐ Modérée ☐ Faible ☑ Très faible ☐

Consultable sur internet non ☐ oui ☑

Informations disponibles sur le site : www.planseisme.fr

Pièces jointes

Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

8.2 ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

ANNEXE 10

Plan des circulations douces dans l'enceinte du terrain projeté

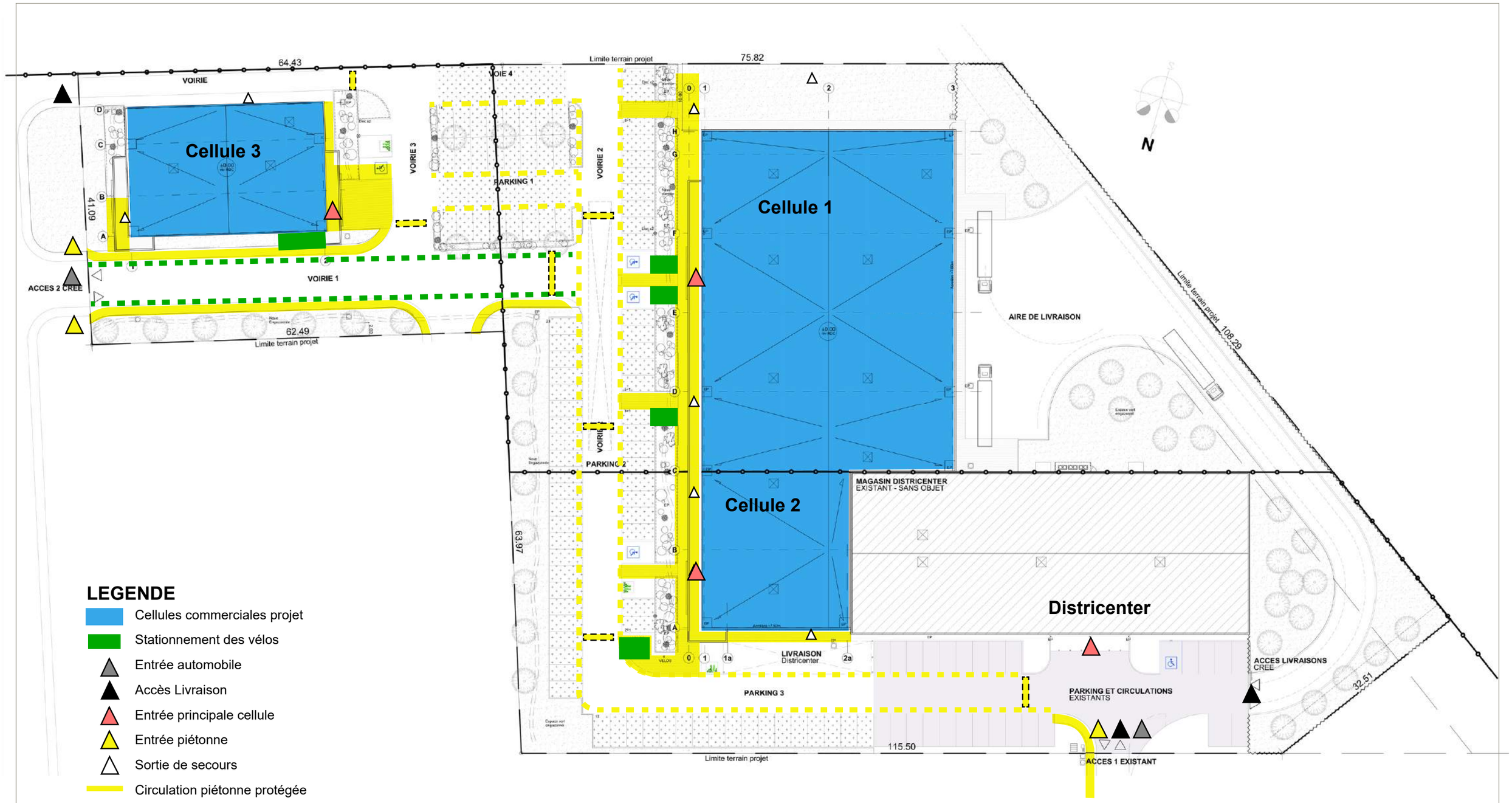

LEGENDE

- Cellules commerciales projet
- Stationnement des vélos
- Entrée automobile
- Accès Livraison
- Entrée principale cellule
- Entrée piétonne
- Sortie de secours
- Circulation piétonne protégée
- Marquage circulation piétonne
- Marquage circulation protégée des cycles
- Ralentisseur

Affaire 15-07

Construction de cellules commerciales / Zone d'activité AUCHY LES MINES

Phase
PC

Maître d'ouvrage
SCI AUCHY AUTO
22 place des Beguines - 62120 AIRE SUR LA LYS

Signature MO

Signature MOE

Le présent dossier est établi exclusivement pour l'obtention des autorisations administratives.
Les plans y figurant ne peuvent donc en aucun cas être utilisés pour les travaux.

Référence pièce obligatoire selon liste des pièces administratives
PC11 Annexe 10

Désignation du document ou du plan
Plan masse - Circulations douces

Echelle
-

Indice/Date/Modification
a
b
c
d

Date
30/08/18

Plan
1

Agence Etienne SINTIVE Architectes / Architectes du Patrimoine
23 rue Arago 59000 LILLE / T 03 20 57 84 42
sintive.architectes@wanadoo.fr

8.2 ANNEXES VOLONTAIREMENT TRANSMISES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

ANNEXE 11

Note complémentaire explicative

CONSTRUCTION DE CELLULES COMMERCIALES

AUCHY LES MINES 15-07

NOTE COMPLEMENTAIRE

PC11 PERMIS DE CONSTRUIRE

La présente note fait suite aux demandes de compléments de la DREAL en date du vendredi 24 août 2018 et reprend les demandes de complément point par point.

MOA – SCI AUCHY AUTO

MOE - AGENCE ETIENNE SINTIVE ARCHITECTES 30 aout 2018

1- En l'espèce le formulaire de demande d'examen ne peut être réputé complet. En effet, la rubrique 1 du cerfa n'est pas complétée.

Le cerfa a été complété en rubrique 1

2- De même, la rubrique 4-5 ne comprend pas la superficie de la zone commerciale du marais, accompagnée du plan de réaménagement de la zone.

Le présent projet se situe **dans la surface de l'actuelle zone commerciale** (première phase de la zone d'activité économique) comprenant les terrains privés. Ci-après extrait de l'étude d'impact réalisée pour la zone d'activité de la porte des Flandres en décembre 2014.

La superficie exacte de la zone existante n'a pas pu être trouvée. Un plan des superficies indicatives de la zone a été joint en annexe 14 pour information.

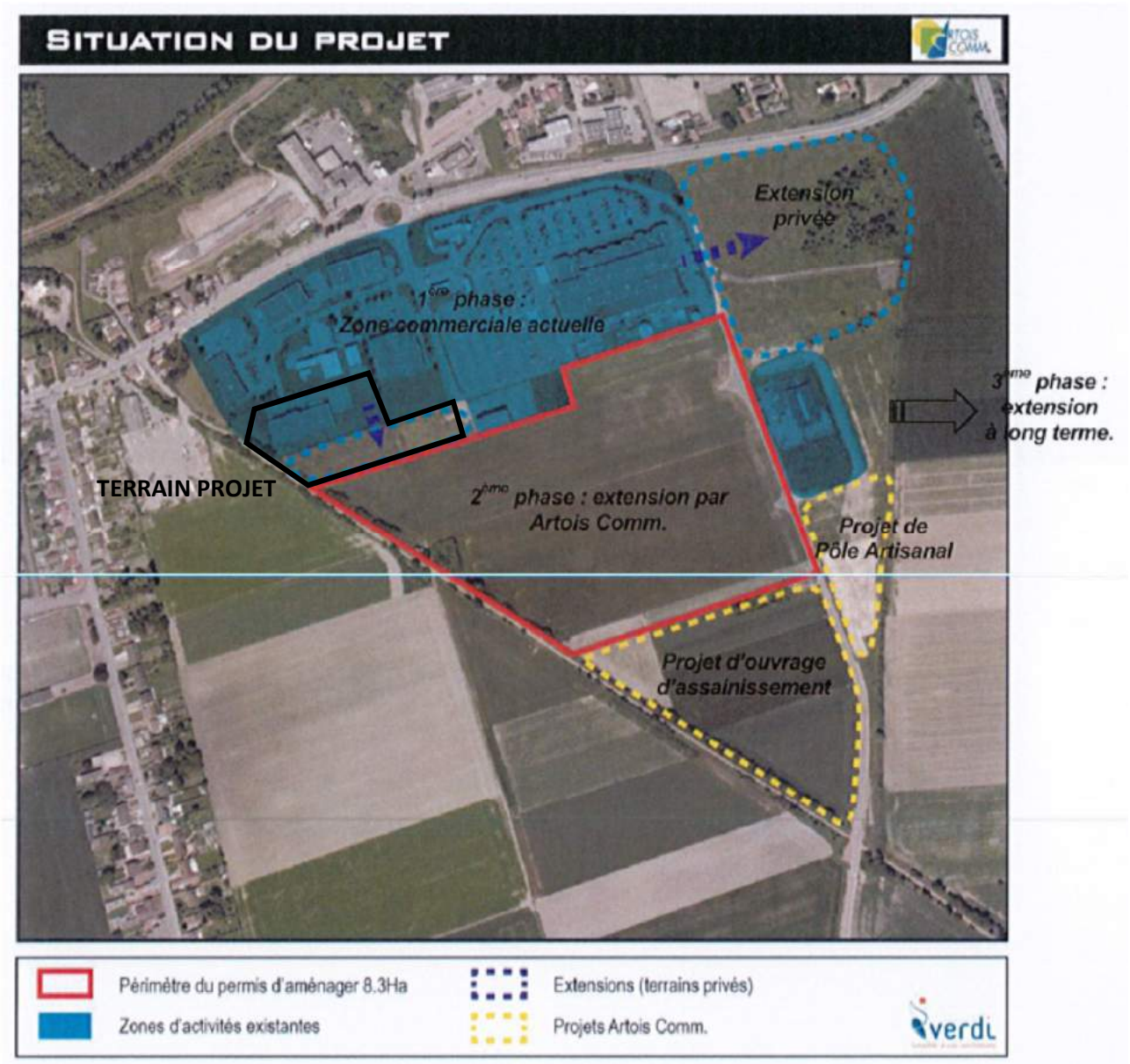

3- En ce qui concerne les déplacements, pourriez-vous nous indiquer les éléments relatifs aux circulations douces (piétons, vélos) et aux arrêts de transport en commun. Avez-vous pensé à mutualiser les places de stationnement avec les autres commerces pour réduire la consommation foncière ?

Cf plan de circulations douces joint à la présente note en annexe 10. Les transports en commun ne sont pas modifiés (cf plan des transports en commun ci-après extrait de l'étude d'impact de 2014). Le projet prévoit une séparation physique des circulations piétonnes (trottoir ou mail piétonnier).

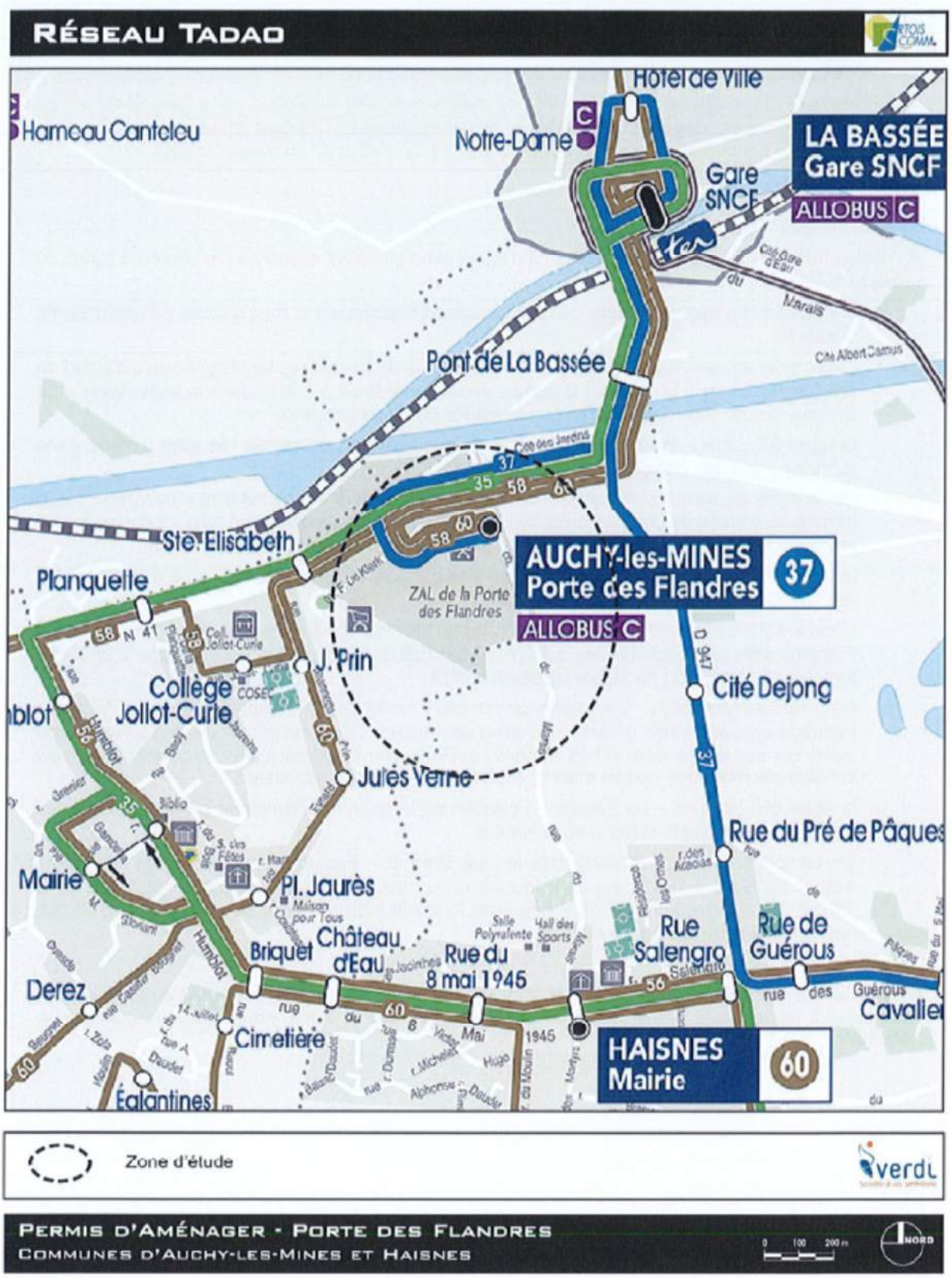

Sur la voie principale d'accès aux cellules, des pistes cyclables seront prévues et protégées. Des stationnements pour les cycles seront répartis dans l'ensemble du projet.

Concernant la mutualisation des places de stationnement, la zone projet étant en périphérie de la zone d'activité existante, les commerces créés (ou existant DISTRICENTER) sont excentrés des parkings

existants (environ 110m depuis le parking principal du centre commercial par rapport aux cellules 1 et 2). La création de stationnement est donc nécessaire et leur mutualisation pour d'autres commerces parait difficile.

Il est cependant envisageable de permettre par la suite une mutualisation pour des futurs commerces (réserve foncière ou en extension de la zone d'activité vers la deuxième phase)

4- Y a-t-il eu sur le site une étude de zone humide ? Quelles sont les modalités de gestion des eaux pluviales (de toiture et de voirie y compris parking) compte tenu de la sensibilité du site au risque inondation ?

Une étude de zone humide a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact de la zone d'activité de la porte des Flandres en 2014. La zone d'étude a été définie suivant la cartographie de l'agence de l'eau Artois-Picardie.

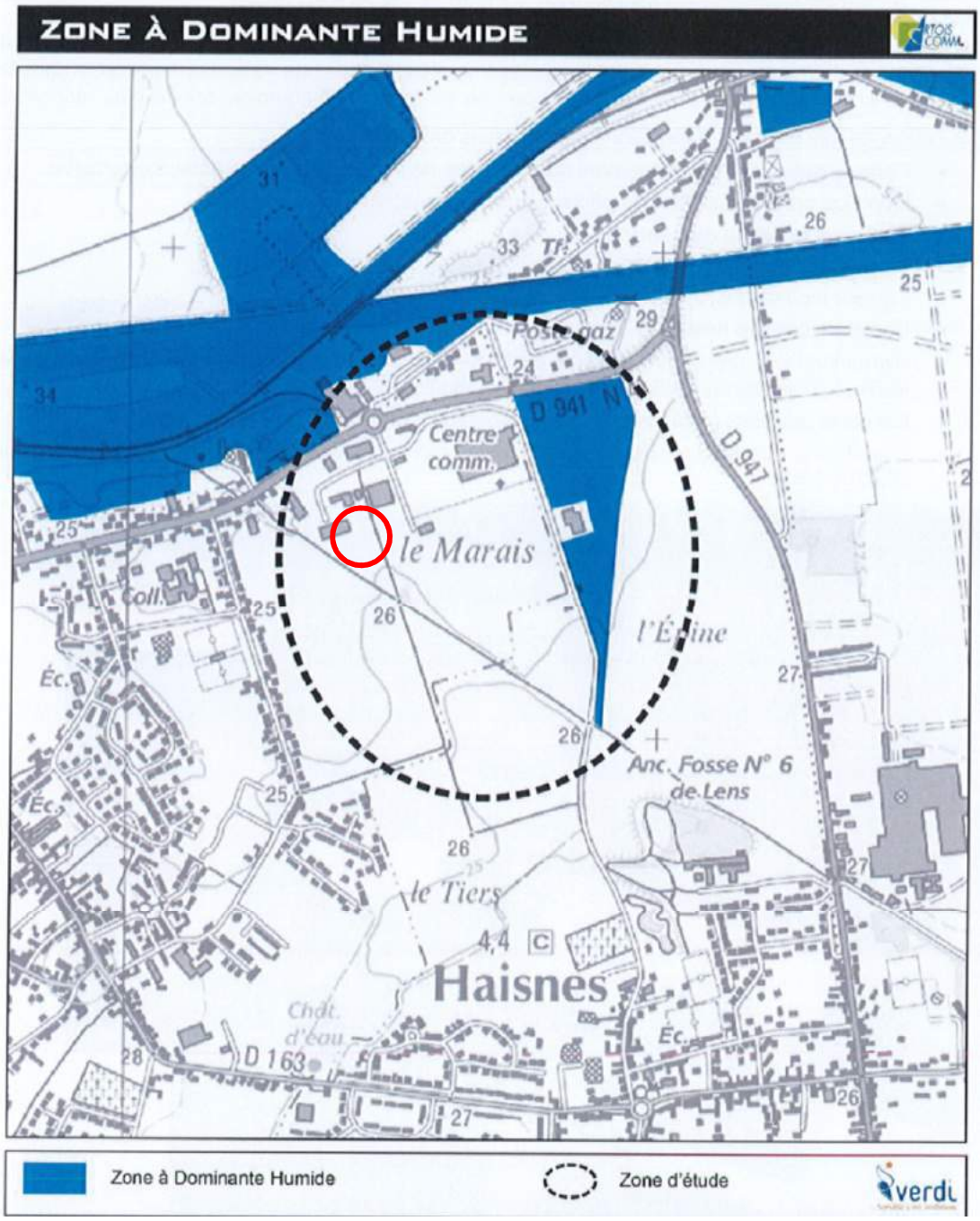

L’étude a permis de répertorier une zone moyennement à fortement humide. Le présent projet ne fait pas partie de cette zone humide.

Ci-après copie des sondages réalisés dans le cadre de l’étude de zone humide.

Carte de synthèse des observations de sol

Concernant la gestion des eaux pluviales et en raison du risque d'inondation par remontée de nappe sub-affleurante, une note a été réalisée et jointe à la présente PC11 (annexe 7, 4.5 Gestion des eaux pluviales). La gestion des eaux pluviales est donc reprise par :

- Récupération des eaux pluviales du parking sur les noues d'infiltrations
- Infiltration naturelle assurée par les nombreux espaces verts aménagés
- Récupération des eaux pluviales de toiture :
    - Toitures terrasses végétalisées pour retarder et limiter le rejet dans le réseau public. L'ensemble des bâtiments créés est prévu en toiture végétalisée.
    - Bassin de récupération sous voirie en complément
- Un système de trop plein avec limiteur de débit sera mis en place selon les exigences de la mairie et des concessionnaires.